

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL640

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 12

A l'alinéa 3, substituer aux mots : « par dérogation au deuxième alinéa de l'article 113-6 » les
mots : « en toutes circonstances, par dérogation au deuxième alinéa de l'article 113-6, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.